

Restauration des remparts : 22 000 euros de don remis par le club des mécènes "Armagnac, Gers, Baïse"



Restauration des remparts : 22 000 euros de don remis par le club des mécènes "Armagnac, Gers, Baïse"



« Lorsque j'ai réalisé que les remparts s'effondraient, j'en ai pleuré », révélait le maire, **Gérard Duclos**, lors de la remise du Prix du Club des Mécènes Armagnac Gers Baïse, AGB (1). Aujourd'hui c'est avec soulagement, sachant que le défi de la sauvegarde des remparts est en train d'être gagné, que le premier édile se montre toujours aussi convaincu que l'intérieur des remparts doit être une zone de protection. « Nous sommes sur un site patrimonial remarquable que nous devons valoriser, assure-t-il, particulièrement le centre ville en le réhabilitant, un moyen pour le connaître, le protéger et pour agir sur l'économie de nos commerces ».

Quant aux remparts, fortifications de 3,2 km de long, une étude architecturale a conduit à l'adoption d'un programme pluriannuel de restauration dont le coût global est estimé à 6 millions d'euros. L'État, la Région, le Conseil Départemental, la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise, le Syndicat départemental d'énergie du Gers, la commune de Lectoure et la Fondation du patrimoine participent à ce financement qui portera sur plusieurs tranches. A ce jour, trois tranches de restauration ont été réalisées pour un montant de 2,5 millions d'euros lesquels ont été subventionnés à hauteur de 85,50%. « Sans ces aides, nous ne serions jamais parvenus à réaliser les travaux », commente Gérard Duclos.

Lequel vendredi 12 avril a mis en avant les mécènes du patrimoine dont la Fondation du patrimoine et le mécénat d'entreprise avec le club des mécènes Armagnac, Gers, Baïse, AGB (2). Ce dernier et ses dix membres étaient venus remettre un chèque de 22 000 euros en soutien au projet de restauration des remparts, (en 2017, AGB a déjà remis 20 000 €, et, en 2018, un autre chèque de 28 000 €). « 22 000 €, cela ne peut pas se passer sous silence », souligna Bernard Cassagnet lequel en profita pour rappeler que la Fondation du Patrimoine a participé aussi lors des trois tranches en dotant la restauration des remparts en 2007 de 22 780 €, en 2009 de 39 217 € et en 2015 de 114 572 €. Et de souligner que « La Fondation Total a apporté un soutien de 300 000 euros au projet de restauration des remparts de Lectoure, lors de la deuxième tranche des travaux, terminée en 2009 ».

Une souscription sous forme de don à la Fondation du patrimoine est ouverte pour la quatrième tranche de travaux. Ces dons bénéficient d'une réduction d'impôts (66% du don pour les particuliers et de 60% pour les entreprises). Comment faire votre don : par internet, <http://www.fondation-patrimoine.org/43981> ou en retirant un bon de souscription à la mairie de Lectoure.

(1) Une cérémonie qui s'est déroulée le vendredi 12 avril à 18 heures à l'Hôtel de Ville de Lectoure où étaient conviés Bernard Cassagnet, délégué régional Occitanie Pyrénées de la fondation du patrimoine, Alexandre Tahon, chargé de mission régional, Laurent Lameille, délégué départemental de la fondation du patrimoine, Serge Campagnolle, animateur du club des mécènes, les membres de l'AGB, et le Conseil municipal de Lectoure.



(2) AGB est composé de 10 membres dont **Serge Campagnolle**, animateur du club des mécènes, Le toit familial de Gascogne, Julien Sourbes, Société Gersoise de Restauration du Patrimoine, Cédric Vercouter, Les Bâisseurs d'Arcamont, Lionel Habasque, Via Compostela Terres d'aventures, Vincent Mazères, Menuiseries Mazères, Patricia Camozzi, BigMat Camozzi Matériaux, François Lepetit, SARL Lepetit, Marc Girardin XMGE, Géomètres-Experts, Jean-Bernard Magri, Menuiserie Magri, Vincent Pellicer Allianz – Vincent Pellicer.



Gérard Duclos et les membres de l'AGB lors de la remise du chèque de 22 000 euros.



Le maire et Conseil Municipal au début de la réunion.



Les représentants de la Fondation du patrimoine.



L'étaie de rempart situé au droit du jardin du Carmel.